





Programme Académie d'Excellence 2021-2024 Appel à projets

« Multilinguisme : cursus en langue étrangère - édition 2023 »

Texte de cadrage

Date limite de dépôt d'intention :

20 OCTOBRE 2023, midi (Paris)

Adresse de publication :

https://www.univ-amu.fr/fr/public/appel-projet-academie-dexcellence

Date de publication : 11 septembre 2023

























SOMMAIRE

1	Con	texte	3
	1.1	Présentation de l'initiative d'excellence A*Midex	3
	1.2	Présentation de l'enjeu stratégique concerné par l'appel à projets	3
	1.3	Co-construction de l'appel	3
2	Prés	entation et objectifs de l'appel à projets	4
	2.1	Présentation de l'appel à projets et de ses objectifs	4
	2.2	Public cible / Candidats éligibles	4
	2.3	Budget	4
	2.4	Typologie de projets soutenus	4
	2.4.1	Objet et typologie des projets soutenus	4
	2.4.2	Calendrier ou durée des projets	5
	2.4.3	Montant minimum et/ou maximum de la subvention accordée	5
	2.4.4	Types d'actions et de dépenses éligibles	6
3	Prod	essus de sélection des projets	9
	3.1	Analyse de l'éligibilité	. 10
	3.2	Analyse administrative	. 10
	3.3	Evaluation pédagogique	. 10
	3.3.	1 Grille d'évaluation des candidatures	. 11
	3.4	Validation des projets lauréats par le Comité de Pilotage A*Midex	. 13
4	Cale	ndrier indicatif	. 13
5	Mod	lalités de soumission des candidatures et points de contact	. 13
	5.1	Modalités de dépôt des candidatures	. 13
	5.2	Points de contact	. 14
6	Con	ditions de mise en œuvre des projets lauréats	. 14
	6.1	Rôles clefs dans les projets lauréats	. 14
	6.2	Les étapes clefs de mise en œuvre des projets lauréats	. 15
7	Doc	uments et liens utiles	. 15

























1 Contexte

1.1 Présentation de l'initiative d'excellence A*Midex

L'initiative d'excellence A*Midex réunit un consortium formé de 9 établissements du site d'enseignement supérieur et de recherche d'Aix-Marseille, sous la coordination d'Aix-Marseille Université. Elle a pour ambition de contribuer à l'émergence et au développement d'un pôle interdisciplinaire et transdisciplinaire d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial sur le territoire d'Aix-Marseille Université.

A cette fin, A*Midex expérimente de nouvelles actions en prenant appui auprès de l'ensemble des Vice-présidences, des directions centrales concernées au sein de l'université, et des partenaires du consortium : CNRS, Inserm, CEA, IRD, Centrale Marseille, Sciences Po Aix, Assistance-Publique Hôpitaux de Marseille ; Institut Paoli-Camlettes.

1.2 Présentation de l'enjeu stratégique concerné par l'appel à projets

Le Programme Académie d'Excellence entre dans le champ d'action 2 de la feuille de route 3.0 (2021-2024) de la fondation A*Midex, intitulé « La formation, l'attraction et l'accompagnement des TALENTS ». Dans ce cadre, la Fondation A*Midex doit permettre de mener des actions expérimentales pour soutenir la transformation de l'offre de formation en agissant sur la qualité des formations et leur attractivité notamment internationale.

L'appel à projets Académie d'Excellence est mis en place pour contribuer à cet objectif en complémentarité avec les grands projets du site (CIVIS, TIGER, IDéAL, DREAM U, PANORAMA...)

Ce programme est doté d'un budget de 3 M€ et s'articule autour de 4 appels à projets (AAP) :



1.3 Co-construction de l'appel

Cet appel à projets a été construit dans le cadre d'une concertation entre la fondation A*Midex, les Vice-Présidences Formation et CIPE, Relations Internationales, le chargé de mission langue d'AMU, les écoles partenaires Centrale Marseille et Science Po Aix, et en collaboration avec les services impliqués de l'Université (la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante et le CIPE - Centre d'Innovation Pédagogique et Evaluation, la Direction des Relations Internationales, la Direction des Ressources Humaines et la Direction des Affaires Financières).

























2 Présentation et objectifs de l'appel à projets

2.1 Présentation de l'appel à projets et de ses objectifs

L'appel à projets « Multilinguisme : cursus en langue étrangère » a pour objectif d'augmenter le nombre de formations dispensées en langue étrangère sur le site. Il vise pour cela à soutenir les équipes pédagogiques qui souhaitent transformer leur cursus en développant l'enseignement en langue étrangère.

Cet appel à projets répond à un objectif d'internationalisation des formations afin de :

- Promouvoir la **maîtrise des langues** par les étudiants afin de favoriser leur insertion professionnelle (objectif qualité des formations)
- Faciliter et augmenter le potentiel d'accueil d'étudiants étrangers sur le site (objectif attractivité des formations)
- **Favoriser les collaborations internationales** avec les universités partenaires d'AMU en matière d'enseignement et de formation

2.2 Public cible / Candidats éligibles

Cet appel à projets s'adresse à des équipes pédagogiques. Celles-ci désigneront un Responsable Scientifique et Technique devant être enseignant-chercheur titulaire du site Aix-Marseille rattaché à une composante AMU, à Science Po Aix ou à Centrale Marseille ou un chercheur titulaire rattaché à une EPST sur le site d'Aix-Marseille. Les composantes et écoles seront associées au dépôt du projet et accompagneront sa mise en œuvre.

2.3 Budget

Cet appel à projets dispose d'un **budget total de 500 000 euros** et vise à soutenir **des projets** pour des montants compris **entre 25 000 et 100 000 euros par projet.**

2.4 Typologie de projets soutenus

2.4.1 Objet et typologie des projets soutenus

Les projets soutenus dans le cadre de cet appel proposent la transformation d'un cursus existant, et non la création d'un nouveau cursus en langue étrangère. Il s'agit de transformer un parcours et non de dupliquer la version en langue française en langue étrangère. Il est aussi possible de transformer en langue étrangère un groupe de Master ou de Licence déjà existant (il ne s'agit pas d'ajouter un groupe), et de conserver les autres groupes en français.

Il s'adresse aux équipes pédagogiques qui souhaitent transformer leur cursus en langue étrangère afin d'améliorer le niveau en langue de leurs étudiants et de rendre plus attractives leurs formations, notamment en vue d'attirer des étudiants internationaux ou des étudiants français désireux de se préparer à une carrière internationale.

























<u>Les conditions suivantes doivent être réunies pour que le projet soit soutenu dans le cadre de cet appel à projets :</u>

- Le cycle de formation est un **diplôme national** (Licence, Licence Professionnelle, Master, BUT, cycle ingénieur).
- La durée minimale du cycle enseignée en langue étrangère est d'une année. Les masters qui proposent déjà un semestre en langue étrangère pourront postuler pour transformer le deuxième semestre en langue étrangère et ainsi proposer une année complète en langue étrangère.
- Sur une année de formation, les disciplines enseignées en langue étrangère représentent au moins 48 ECTS sur les 60 ECTS proposés.
 Les stages de M2 pourront faire l'objet d'un rendu de mémoire/rapport de stage avec oral de présentation en langue étrangère afin d'être comptabilisés dans le calcul des 48 ECTS.
- L'étude de la langue étrangère n'est pas le cœur disciplinaire de la formation concernée.
- Le potentiel d'accueil d'étudiants doit être d'au moins un groupe de travaux dirigés (TD).

La réponse à l'appel à projets pourra comporter des **pratiques pédagogiques actives** sur l'enseignement en langue étrangère.

Le calendrier du projet devra prévoir de respecter les dates de campagne de modification de l'offre de formation des diplômes nationaux AMU (contacter les vice-doyens formation des composantes) et les modalités de saisie des maquettes dans les outils (PACOME).

Le projet déposé comprendra une **stratégie d'évaluation de l'impact du projet** au regard des objectifs de l'appel à projet (maîtrise linguistique, attractivité de la formation, collaborations internationales en pédagogie). Des indicateurs seront à renseigner lors de la remise des bilans annuels de projets.

2.4.2 Calendrier ou durée des projets

Les projets sélectionnés **démarreront à partir de septembre 2024** (date de début de la convention et des financements) pour initier la préparation des cours en langue étrangère.

Les projets sélectionnés disposeront de **trois années universitaires** pour mettre en place leurs actions et disposer des crédits octroyés. Les cursus délivrés en langue étrangère devront commencer **au cours de ces 3 années.**

2.4.3 Montant minimum et/ou maximum de la subvention accordée

Le financement accordé pourra être compris entre 25 000 euros et 100 000 euros.

























2.4.4 Types d'actions et de dépenses éligibles

Le financement A*Midex permettra aux équipes pédagogiques de financer différents types d'actions au choix selon les besoins identifiés. Le projet pourra ainsi comprendre des dépenses liées à : la transformation de leurs cours en langue étrangère, la valorisation des enseignants-chercheurs impliqués, la formation des enseignants et des étudiants, ou encore la communication autour du cursus en langue étrangère. Cet appel finance uniquement des dépenses de masse salariale et de fonctionnement.

• Transformation des cours en langue étrangère :

Enseignants-chercheurs AMU¹: Les heures de conception des cours seront valorisées et non les heures de délivrance des cours. Les enseignants-chercheurs pourront valoriser les heures de conception et le développement des cours en langue étrangère sous forme d'EQS dans la limite proposée par l'établissement qui est de 128 HETD maximum par an pour un enseignant-chercheur (cf. Référentiel des EQS²). Les enseignements créés en langue étrangère dans le cadre de cet appel à projet sont à budgétiser selon la norme proposée par Aix-Marseille Université pour la conception de projets pédagogiques innovants : un cours d'1h pour l'étudiant représente 1,5h de création. Ces EQS seront financées par le budget A*Midex et devront être valorisées dans la demande de budget de masse salariale du projet déposé.

Les chercheurs issus des EPST (CNRS, INSERM...) impliqués dans l'équipe pédagogique et la transformation des cours en langue étrangère pourront bénéficier d'une valorisation du temps de conception des cours à la même hauteur, remise sous la forme de vacations 2003.

Des enseignants externes nationaux ou internationaux pourront être invités pour intervenir en langues étrangères en respectant la règlementation de l'établissement. Pour AMU³: au moins 50% des heures doivent être données par des enseignants AMU. Ils pourront être rémunérés en tant que professeurs invités, vacataires enseignants, conférenciers notamment, dans le cadrage défini par l'établissement (cf. Vademecum RH⁴). Les doctorants AMU et/ou internationaux pourront intervenir. Cette dépense sera éligible au financement A*Midex. Les frais afférents à la venue des enseignants externes seront éligibles par mission. Au terme du financement A*Midex, la rémunération et les frais des intervenants externes devront être pris en charge par les composantes.

Les frais de traductions, relecture, transformation des supports de cours y compris sous la forme de prestations (sur le budget fonctionnement du projet) seront éligibles. Dans ce cas, l'enseignant-chercheur ne pourra solliciter une valorisation des heures de création des enseignements.

⁴ Vademecum RH sur le guide des procédures AMU > AMidex> Guides : https://procedures.univ-amu.fr/amidex



















¹ Pour les projets portés par des équipes de Science Po Aix et Centrale Marseille, se rapprocher de l'établissement pour connaître les modalités de rémunération correspondantes.

² Référentiel EQS: https://daji.univ-amu.fr/sites/daji.univ-amu.fr/files/ca_deliberations/ca_2021_1.pdf

³ Pour les projets portés par des équipes de Science Po Aix et Centrale Marseille, se rapprocher de l'établissement pour connaître les modalités de rémunération correspondantes.







• Valorisation des enseignants-chercheurs (primes) :

Le porteur du projet ou responsable scientifique et technique (RST) pourra recevoir la prime liée à l'exercice de responsabilités particulières correspondant au volet C2 du RIPEC en tant que « porteur de projet Académie d'Excellence » entrant dans le cadre de la fonction éligible « responsable d'une mission pédagogique ».

Celle-ci sera financée par le financement A*midex et devra apparaître dans le budget masse salariale du projet. Le montant de la prime sera de **32HETD/an maximum** sur les 3 années universitaires du projet.

L'engagement des enseignants de l'équipe pédagogique pour enseigner en langue étrangère pourra être pris en compte parmi l'ensemble des critères étudiés pour l'attribution de la prime liée à l'engagement professionnel.

Lien vers la délibération daji RIPEC C2 et C3 : <a href="https://daji.univ-amu.fr/sites/daj

• Formation des enseignants

La formation des enseignants pourra être financée dans le cadre de cet appel à projets afin de faciliter le passage à l'enseignement en langue étrangère. En fonction du niveau et du besoin ciblé, plusieurs possibilités sont ouvertes :

- Formation en langue en privilégiant les formations délivrées par Aix-Marseille Université ou les formations proposées par les partenaires (IEP, Centrale) le cas échéant.
 Formation à l'enseignement en langue étrangère (pédagogie adaptée, appréhension des questions interculturelles, communication, construction du discours)
 Pour AMU, une formation permettant de perfectionner la pédagogie en langue étrangère sera proposée par la Direction des Ressources Humaines (DRH) d'AMU, disponible sur Geforp à partir de janvier 2024.
- Pour tout autre besoin en formation, les équipes pédagogiques peuvent consulter les formations disponibles dans le plan de Développement des Compétences⁵ (DRH); dans le catalogue de formations du CIPE⁶ (DEVE); ou encore se rapprocher de la DRH dès le dépôt de la candidature afin de construire un parcours adapté⁷.
- Prise en compte des heures de formation dans le service de l'enseignant : une formation en langue et/ou à l'enseignement en langues étrangères, dans la limite de 18h par enseignant de

⁷ Contacter la DRH, Pôle Développement Rh, Isabelle D'Hérouville, Responsable Formation <u>isabelle.dherouville@univ-amu.fr</u>

















⁵ Plan de développement des compétences https://www.univ-amu.fr/system/files/2022-02/plan de d%C3%A9veloppement des comp%C3%A9tences 2022.pdf

⁶ Les modules de formation du CIPE : https://www.univ-amu.fr/fr/public/les-modules-de-formation-du-cipe-sy-inscrire







l'équipe pédagogique, ouvrira droit à des équivalences de service (EQS) à hauteur de la moitié de la durée de la formation soit un maximum de 9h d'EQS. Ces EQS dédiées à la formation entreront dans la catégorie « conception d'enseignements nouveaux ou de pratiques pédagogiques innovantes ». Ces EQS seront financées par le budget A*Midex et devront être valorisées dans la demande de budget de masse salariale du projet déposé.

- Accompagnement pédagogique (par un prestataire ou un ingénieur pédagogique) à la transformation d'un cursus en langue étrangère ou sous la forme de coaching pour améliorer l'oralisation et la prise de confiance.
- Les **séjours d'échanges avec des enseignants étrangers** pour apprendre sur les pratiques pédagogiques et outils permettant de faciliter l'enseignement en langue étrangères ; ou pour organiser un projet pédagogique sont éligibles. Les échanges avec les partenaires internationaux d'AMU et notamment de CIVIS seront à privilégier.
- **Période d'immersion à l'étranger** pour améliorer le niveau en langue des enseignants et dépasser les résistances (par exemple accueil dans une université étrangère partenaire pour donner des cours en langue étrangère).

Cette liste de possibilités n'est pas exhaustive : d'autres démarches de formation exploratoires à l'enseignement en langue étrangère peuvent être proposées dans le dossier de candidature. Leur réalisation sera soumise aux contraintes de faisabilité administratives de l'établissement.

• Formation des étudiants

- L'enseignement renforcé en langue étrangère (cours de langue) dans le cadre d'une **remise à niveau des étudiants**, le cas échéant, est une dépense éligible.
- Les frais d'inscription à des tests d'évaluation en langue étrangère (par exemple TOEIC, TOEFL) sont éligibles.
- La **mobilité des étudiants** est éligible⁸ dans le cadre du projet

• Communication

- Les **frais de communication** visant à valoriser l'existence du cursus en langue étrangère seront éligibles (réalisation de supports de communication, plaquettes, vidéo, etc.)
- Les dépenses liées à la mise en réseau des équipes pédagogiques impliquées dans l'enseignement en langue étrangère visant au partage d'expérience et de bonnes pratiques sont éligibles dans la mesure permise par le règlement financier d'A*Midex (Cf. Règlement financier A*Midex⁹)

Pour les candidats hors AMU, contacter la fondation A*Midex



















⁸ Cf. dispositif « Bourses de mobilité A*Midex » https://daji.univ-amu.fr/sites/daji.univ-amu.fr/sites/daji.univ-amu.fr/files/ca deliberations/delib 10 bourses amidex.pdf

⁹ Règlement financier sur le guide des procédures AMU > AMidex> Procédures : https://procedures.univ-amu.fr/amidex







• Dépenses inéligibles

Les heures de conception des cours seront valorisées et non les heures de délivrance des cours, à l'exception des cours de remise à niveau des étudiants.

Les dépenses d'investissement ne sont pas éligibles.

• Dispositions générales

Pour rappel, le budget est à prévoir en TTC puisqu'il s'agit d'un projet formation.

Ces dispositions s'appliquent en complémentarité avec le règlement financier A*Midex, disponible en ligne pour le personnel AMU (https://procedures.univ-amu.fr/amidex) ou par contact e-mail pour le personnel hors AMU.

Le matériel informatique est éligible uniquement pour du matériel informatique spécifique à vocation scientifique/ pédagogique lié à l'exécution du projet — pour des projets justifiant des besoins particuliers de matériel informatique de par le contenu des activités scientifiques et pédagogiques mises en œuvre. Le matériel bureautique n'est pas du ressort d'un financement A*MIDEX.

Les projets devront s'assurer de la faisabilité notamment administrative de leurs activités et de l'éligibilité des dépenses associées sur le budget géré par une Université ainsi que de la capacité de de leur composante à porter la gestion financière et administrative du projet.

3 Processus de sélection des projets

Le processus de sélection décrit ci-dessous répond à l'engagement ferme de la Fondation A*Midex de garantir que les projets qu'elle soutient réunissent l'excellence pédagogique, la qualité opérationnelle et un fort potentiel d'impact.

























3.1 Analyse de l'éligibilité

L'éligibilité de chaque candidature sera vérifiée par la fondation A*Midex à réception du dossier complet de candidature (étape 2). Les projets ne répondant pas à ces critères seront déclarés inéligibles et par conséquent ne seront ni évalués ni présentés au comité de pilotage A*Midex.

Lister les critères d'éligibilité de l'AAP :

- 1. Nature du responsable scientifique et technique : Chercheurs, enseignants-chercheurs titulaires du site Aix-Marseille (affectés dans une unité de recherche sous tutelle AMU ou une composante AMU ou IEP ou ECM)
- Lettre d'engagement de la direction de la composante ou de l'école partenaire actant de son accord avec le projet de cursus en langue étrangère proposé et de la capacité de la composante ou de l'école partenaire à prendre en charge la gestion administrative du projet s'il est lauréat
- 3. Complétude du dossier :
 - o Dossier de candidature de projet complété selon le modèle approprié
 - Annexe budgétaire
 - o CV du RST
 - Lettre d'engagement de la composante ou de l'école

3.2 Analyse administrative

Les éléments administratifs suivants seront analysés pour chaque candidature éligible dans le cadre d'un conseil d'analyse administrative. Cette analyse sera fournie au Comité de Pilotage aux côtés de la grille d'évaluation scientifique/pédagogique.

- Conformité du projet avec le texte de cadrage
- Conformité du budget avec les dépenses éligibles dans le texte de cadrage (cf. point 2.4.6)
- Conformité des dépenses avec le règlement financier A*Midex
- Capacité administrative et financière de l'unité de recherche ou de la composante

3.3 Evaluation pédagogique

Chaque projet fera l'objet de 2 évaluations indépendantes avec pour préoccupation première d'assurer une expertise de haute qualité. Chaque évaluateur sera identifié pour son niveau de qualification pédagogique, sa pertinence vis-à-vis du projet à évaluer, et des enjeux de l'appel à projets. Une déclaration de confidentialité et d'absence de conflits d'intérêt sera signée par chaque expert avant toute transmission du dossier dans son intégralité. Ces procédures visent à garantir un haut niveau d'exigence et d'impartialité de cette démarche d'évaluation.























Les deux experts sont sélectionnés pour leur expertise complémentaire dans la transformation de cursus en langue étrangère dans leur discipline, et leur expertise en stratégie internationale des universités en matière de formation.

3.3.1 Grille d'évaluation des candidatures

Critère de sélection	Commentaire	Note	
1) Qualité et ambition du projet			
 Sous-critère n°1 : Qualité du projet d'enseignement en langue étrangère proposé (méthodes et outils pédagogiques appliqués à l'enseignement dans une langue étrangère, accompagnement des étudiants dans leurs apprentissages, évaluation des compétences acquises) 	min. 40 à max. 150 mots	/5 - (Coefficient 4)	
 Sous-critère n°2 : Pertinence de la stratégie proposée au regard de l'objectif d'internationalisation de la formation (développement international de la formation, attractivité de la formation, insertion professionnelle, coopérations internationales envisagées) 	min. 40 à max. 150 mots		
2) Modalités de mise en œuvre			
 Sous-critère n°1 Cohérence et efficacité du plan d'action pour la transformation du cursus en langue étrangère et méthode d'auto-évaluation du projet 	min. 40 à max. 150 mots	/5 (Coefficient	
 Sous-critère n°2 Pertinence du plan de composition, de formation et de coordination de l'équipe pédagogique 	min. 40 à max. 150 mots	3)	
3) Impact et retombées attendues			
 Sous-critère n°1 Impact du projet : retombées attendues au regard des objectifs de l'appel à projets 	min. 40 à max. 150 mots	/5 (Coefficient 3)	
 Sous-critère n°2 Effet d'entraînement, perspectives d'essaimage du projet au sein de la composante et/ou du site 	min. 40 à max. 150 mots		

























(notamment actions de diffusion, partage de bonnes pratiques, perspectives données au projet)	
Total	/50

Echelle de notation sur 5

Note	Signification des notes
0	Critère non traité ou ne pouvant être évalué avec les informations fournies
1	Insuffisant : critère traité de manière superficielle et non satisfaisante
2	Médiocre : critère traité de façon relativement satisfaisante mais il y a de sérieuses faiblesses
3	Bien : critère bien traité mais il y a des améliorations nécessaires
4	Très bien : critère très bien traité, quelques améliorations sont encore possibles
5	Excellent : critère parfaitement traité, les lacunes éventuelles sont mineures

Recommandation générale

	Commentaire	Note (1 choix possible)
Principaux atouts du projet : Axes de développement / faiblesses :	min. 50 à max. 70 mots	A B C

Echelle de recommandation :

- A : projet à retenir en priorité
- B: bon projet mais des réserves ; les projets notés B ont une faible probabilité d'être retenus
- C: projet insuffisant, ne pas retenir

La recommandation a une importance centrale dans le système de notation puisqu'elle est prise en compte en premier lieu (avant la note chiffrée) lors de la hiérarchisation des projets à la fin du processus du sélection.

Seuls les projets AA ou AB en cas de double expertise seront soumis au Comité de Pilotage A*Midex (COPIL) afin de garantir l'excellence des projets lauréats :

- Les projets avec une recommandation globale AA sont soumis au COPIL pour labellisation en tenant compte de la contrainte budgétaire de l'appel.
- Les projets avec une recommandation AB peuvent être exceptionnellement soumis au COPIL pour labellisation.

Les projets avec une recommandation AC, BB, BC ou CC ne peuvent pas être labellisés par le COPIL.





Inserm



















3.4 Validation des projets lauréats par le Comité de Pilotage A*Midex

Le COPIL A*Midex labellisera les projets lauréats de l'AAP sur la base des évaluations rendues par les experts tout en prenant en compte les analyses administratives fournies par la fondation.

4 Calendrier indicatif

11 SEPTEMBRE 2023, midi (Paris): Ouverture de l'AAP

21 SEPTEMBRE 2023, 14h (Paris): webinaire d'information (inscriptions : https://formulaires.univ-amu.fr/fr/public/inscription-webinaire-lancement-aap-multilinguisme-2023-amidex)

20 OCTOBRE 2023, midi (Paris): Date limite de dépôt d'intention (Etape 1)

18 DECEMBRE 2023, midi (Paris): Date limite de dépôt des propositions de projet (Etape 2)

JANVIER-MARS 2024 : Sélection des projets (analyse éligibilité & administrative, évaluation pédagogique)

MAI 2024 : Validation par le Comité de Pilotage A*Midex

MAI 2024 : Communication des résultats (Date prévisionnelle)

SEPTEMBRE 2024 : Démarrage des projets, sous réserve de conventionnement préalable (Date prévisionnelle)

5 Modalités de soumission des candidatures et points de contact

5.1 Modalités de dépôt des candidatures

Le dossier de candidature de l'AAP est à télécharger sur https://www.univ-amu.fr/fr/public/appel-projet-academie-dexcellence

























La soumission de la candidature se fait en deux étapes, en ligne.

• ETAPE 1 : DECLARATION D'INTENTION

Formulaire en ligne : https://formulaires.univ-amu.fr/fr/prive/aap-multilinguisme-2023-inscriptions-etape-1

La déclaration d'intention constitue une étape OBLIGATOIRE dans le processus. Les informations principales ainsi qu'une très courte note d'intention du projet seront demandées. Elle ne fait en revanche pas l'objet d'une sélection.

Pour valider un dépôt d'intention, il faudra obligatoirement cliquer sur « SOUMETTRE ».

• ETAPE 2 : PROPOSITION DE PROJET

Formulaire en ligne : https://formulaires.univ-amu.fr/fr/prive/aap-amidex-multilinguisme-2023-etape-2-fr

Les candidats fournissent à cette étape un dossier complet présentant leur projet (activités et budget). C'est ce dossier qui sera soumis à analyse et évaluation.

A partir de la date d'ouverture de l'étape 2, les candidats qui ont déposé une première intention sont ensuite invités à soumettre leur dossier complet au plus tard à la fin de l'étape 2 en complétant le formulaire en ligne et en transférant, *en un seul pdf*, le dossier de candidature complété, le budget du projet et les annexes. Attention : certaines annexes sont obligatoires.

Pour soumettre le dossier de candidature, il faudra obligatoirement cliquer sur le bouton « SOUMETTRE » en bas à droite du formulaire de dépôt

5.2 Points de contact

Les candidats sont invités à se rapprocher de leur composante (Vice-Doyens formation, Directions de département, Directions de composantes et Responsables Administratifs), de leur école (Ecole Centrale Marseille et Sciences Po Aix) dès le montage du projet.

Jusqu'à la date de fermeture de l'AAP, les candidats peuvent contacter les personnes suivantes :

Pour toute question auprès de la Fondation A*Midex relative au texte de cadrage de l'AAP :
 Hélène Colombié, Chargée de projets formation Fondation A*Midex
 helene.COLOMBIE@univ-amu.fr / Tel : 04.13.94.94.67

6 Conditions de mise en œuvre des projets lauréats

6.1 Rôles clefs dans les projets lauréats

Le responsable scientifique et technique du projet devra s'assurer de la capacité de son unité de recherche ou composante à assurer le pilotage et la gestion administrative de son projet. Les rôles et responsabilités suivants devront être définis :

























- Responsable Scientifique et Technique (RST): chaque projet doit être porté par un chercheur, ou enseignant-chercheur titulaire du site Aix-Marseille qui en assurera la coordination et le suivi de la mise en œuvre.
- **Ordonnateur**: une personne physique aura la responsabilité morale de l'utilisation du financement du projet. Il s'agira du directeur de l'unité de recherche ou de la composante à laquelle le responsable scientifique et technique du projet est rattaché.
- **Gestionnaire financier**: un gestionnaire administratif au sein de l'unité de recherche ou composante de rattachement du responsable scientifique et technique sera chargé des opérations financières et/ou administratives (recrutements...)
- Référent administratif: il est fortement recommandé de désigner une personne qui sera chargée d'appuyer le RST pour la gestion administrative du projet (recrutements, conventionnements...) Au sein de l'unité de recherche ou composante de rattachement du responsable scientifique et technique, cette personne pourra être par exemple le responsable administratif, le contrôleur de gestion, l'assistant financier.

6.2 Les étapes clefs de mise en œuvre des projets lauréats

Les projets lauréats recevront un financement de la fondation A*Midex sous la forme d'une subvention. Ils feront l'objet d'une convention d'attribution d'aide avant toute ouverture du financement. Cette convention sera signée par le responsable scientifique et technique du projet, l'ordonnateur du projet (directeur/directrice de la composante), et le Président de l'initiative d'excellence (et par délégation de la direction de la fondation A*Midex).

Par ailleurs, le.a gestionnaire de la composante désigné pour assurer la gestion financière du projet devra être habilité.e. Une réunion d'installation des projets lauréats sera organisée après la labellisation par le Comité de Pilotage et fournira toutes les informations nécessaires concernant la mise en œuvre des projets (conventionnement, bilans, procédures financière et RH...).

Les responsables scientifiques et techniques et leur équipe d'accompagnement administratif seront tenus à des engagements vis-à-vis de la fondation A*Midex, décrits dans la convention d'attribution d'aide, notamment en termes de rapport annuel de projet, relevés de dépenses, respect de la charte de publication d'Aix-Marseille Université, mention d'A*Midex dans les remerciements et les supports de communication, etc.

Le projet déposé comprendra une stratégie d'évaluation de l'impact du projet au regard des objectifs de l'appel à projets. Des indicateurs seront à renseigner lors de la remise des bilans annuels des projets.

7 Documents et liens utiles

Informations générales sur A*Midex: https://www.univ-amu.fr/fr/public/initiative-dexcellence

























- Procédures A*Midex¹⁰ (Règlement financier, Vademecum Formation, Vademecum Finances, et Vademecum RH): https://procedures.univ-amu.fr/amidex (ou par contact e-mail pour le personnel hors AMU)
- Appels à projets A*Midex en cours : https://www.univ-amu.fr/fr/public/appels-projets-en-cours-amidex

¹⁰ Nous vous invitons à vous abonner aux procédures afin d'être informés de toutes les futures mises à jour

















